

PIMCO

Le 22 décembre 2015

À l'attention de : Tous les actionnaires du Fonds PIMCO Fixed Income Source ETFs plc – PIMCO Low Duration Euro Corporate Bond Source UCITS ETF (le « **Fonds** »)

Objet : PIMCO Fixed Income Source ETFs plc (la « Société ») – Mise à jour de la politique d'investissement du Fonds

Cher Actionnaire,

Cette lettre a pour objectif de vous informer des modifications apportées au Supplément du Fonds.

Afin d'améliorer la négociabilité du Fonds en Allemagne, la section Politique d'investissement du Supplément sera modifié tel que décrit dans l'Annexe A afin de se conformer à certaines exigences réglementaires relatives aux compagnies d'assurance allemandes. Ces modifications sont considérées comme mineures dans le contexte de la stratégie d'investissement globale.

Ces modifications prendront effet le ou autour du 29 janvier 2016, date à laquelle un Supplément modifié sera déposé pour le Fonds auprès de la Banque centrale d'Irlande et des autres organismes de réglementation compétents, selon le cas. Ce Supplément modifié sera disponible sur le site Internet de Source www.sourceetf.com.

Les Actionnaires sont invités à consulter leur conseiller financier, le représentant agréé de la Société dans ce pays ou l'Agent administratif pour toute question relative à cette modification. Vous pouvez contacter l'Agent administratif par e-mail à l'adresse PimcoTeam@bbh.com, ou par téléphone aux numéros suivants :

Luxembourg	+352 4740 66 7100
Dublin	+353 1 241 7100
Hong-Kong	+852 3971 7100
Boston	+1 617 310 7100

Nous vous remercions de l'intérêt continu que vous portez à PIMCO.

Le Conseil d'administration engage sa responsabilité quant à l'exactitude du présent avis.



Signature William Benz

Pour et au nom de

PIMCO Fixed Income Source ETFs plc

Directors:
William R. Benz (U.S. and U.K.)
Ryan P. Blute (U.S.)
Craig A. Dawson (U.S.)
David M. Kennedy
Michael J. Meagher

Your Global Investment Authority
pimco.com

A company of **Allianz** 

PIMCO Fixed Income Source ETFs plc
30 Herbert Street
Dublin 2
Ireland

Registered in Ireland
Company Registration Number 489440
Registered Office as above

Annexe A

Légende
<u>Texte inséré</u>
Texte supprimé

Le second paragraphe de la section Politique d'investissement sera modifié comme suit :

Le Fonds peut investir 20 % maximum de sa Valeur nette d'inventaire dans des Instruments à revenu fixe de marchés émergents. Le Fonds investira principalement dans des Instruments à revenu fixe de qualité « investment grade » mais peut investir jusqu'à 10 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des Instruments à revenu fixe à haut rendement notés au moins B- par S&P ou bénéficiant d'une note équivalente attribuée par Moody's ou Fitch (ou que le Conseiller en investissement estime de qualité comparable en l'absence de notation), ~~à l'exception des titres adossés à des hypothèques (avec ou sans effet de levier), qui ne sont soumis à aucune note minimale.~~

Le paragraphe suivant devra être inséré dans la section Politique d'investissement comme nouveau sixième paragraphe :

Le Fonds ne peut investir dans des titres adossés à des actifs, des obligations indexées sur le crédit et autres valeurs mobilières dont le rendement ou le remboursement est lié aux risques de crédit ou qui sont utilisées pour transférer le risque de crédit d'un tiers (par exemple, des billets émis par des entités à objectif particulier dont la seule raison d'être est de détenir les actifs de crédit à risque (« titres reconditionnés / risques de crédit reconditionnés »), à l'exclusion des obligations d'entreprise émises par une société opérationnelle active, des billets émis par une entité ayant des objectifs opérationnels ou des engagements subordonnés (produits à étage) et des bons de participation au profit qui sont émis (garantis) par des entités à objectif particulier) que (i) si le débiteur ou la société émettrice de tels investissements est domicilié dans l'EEE ou est un membre à part entière de l'OCDE ou (ii) si le débiteur ou la société émettrice est coté(e) sur un marché réglementé au sein de l'EEE ou admis à la cote officielle d'une bourse dans un État en dehors de l'EEE, ou inclus sur un marché réglementé dans un tel État. De tels investissements doivent avoir obtenu la notation « investment grade » de la part des agences de notation reconnues pertinentes (Moody's, S&P ou Fitch) ou, si aucune notation externe telle que décrite n'est disponible, le Conseiller en investissement devra avoir évalué positivement la solvabilité du portefeuille de créances, ainsi que la sécurité et la rentabilité de l'investissement dans son ensemble, le tout étant étayé par une documentation transparente.

Le paragraphe suivant doit être ajouté au Supplément du Fonds :

Informations concernant les rachats

Nonobstant toute autre disposition contenue dans le Prospectus, la Société peut satisfaire toute demande de rachat d'Actions par le transfert en nature à ces Actionnaires d'actifs du Fonds d'une valeur égale au prix de rachat des Actions rachetées, comme si le produit du rachat était payé en

P I M C O

espèces moins la commission de rachat et autres frais liés au transfert, sous réserve du consentement des Actionnaires individuels. Si l'Actionnaire ne consent pas au rachat en nature, les produits du rachat seront versés en espèce conformément au Prospectus.

Le paragraphe suivant sera ajouté comme dernier paragraphe de la section intitulée « Facteurs de risque » :

Veillez également noter que les fonds, tel que le Fonds, qui investissent dans des titres à haut rendement et des titres notés dont la qualité de crédit est similaire (appelées « obligations pourries » (junk bonds)), peuvent être soumis à des niveaux supérieurs de risque de taux d'intérêt, de crédit et de liquidité que les Fonds qui n'investissent pas dans ce type de titres. Ces titres sont jugés éminemment spéculatifs quant à la capacité permanente de l'émetteur à effectuer les paiements de principal et d'intérêts. Un repli économique ou une période de hausse des taux d'intérêt pourrait influencer défavorablement le marché des titres à rendement élevé et réduire la capacité d'un Fonds à vendre ses titres. En cas de défauts de paiement de l'émetteur sur le capital ou les intérêts, un Fonds peut perdre la totalité de son investissement.